

COMMISSION DE  
L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL  
CADRE DE CONSULTATION  
RAPPORTS AVEC LES ORGANISMES INTERESSES  
A L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL COLLEGIAL

© Gouvernement du Québec 1986

Dépôt légal: premier trimestre 1986  
Bibliothèque nationale du Québec  
Bibliothèque nationale du Canada

ISBN 2-550-12923-7

1180098

E37C54

C126

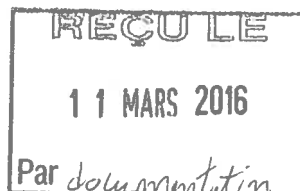
1985

QLSE

COMMISSION  
DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL

CADRE DE CONSULTATION

RAPPORTS AVEC LES ORGANISMES INTERESSES  
A L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL COLLEGIAL



OCTOBRE 1985

## Rapports de la Commission de l'enseignement professionnel avec les organismes intéressés à l'enseignement professionnel collégial

---

La Commission de l'enseignement professionnel du Conseil des collèges présente ici un cadre de consultation à l'intention des différents groupes concernés par l'enseignement professionnel collégial. La diffusion de ce document vise à faciliter la compréhension du rôle et des actions de la Commission et à situer les consultations qu'elle effectue, ou qu'elle peut être amenée à effectuer, par rapport à son mandat et à l'ensemble de ses travaux.

Le cadre de consultation sera diffusé auprès des organismes et des groupes identifiés dans les dossiers de la Commission ainsi qu'à ceux qui en feront la demande.

Ce cadre de consultation sera complété par un cadre de rencontres que recevront en début de l'année scolaire les groupes que la Commission souhaite rencontrer dans les douze mois à venir.

En effet, la Commission choisit annuellement un certain nombre d'organismes à rencontrer, en fonction de son plan de travail et aussi pour élargir et approfondir les rapports déjà engagés depuis 1980 avec les groupes intéressés à l'enseignement professionnel. D'autres groupes font aussi l'objet de rencontres à leur demande expresse ou pour traiter d'un dossier particulier ou ponctuel.

### 1. Mandat, rôle et fonctions de la Commission de l'enseignement professionnel

La Commission existe en vertu de l'article 18 de la loi 24, loi du

Conseil des collèges. Elle a un double mandat: celui de donner des avis au Conseil sur l'enseignement professionnel collégial et celui d'assurer les relations du Conseil avec l'ensemble des organismes intéressés à cet enseignement.

En vertu de ce mandat, les travaux de la Commission sont de divers ordres et touchent un large éventail de questions propres à l'enseignement professionnel: des études ponctuelles ou à plus long terme, des analyses de politiques, de programmes et de projets ministériels, des propositions pour améliorer ou consolider l'enseignement professionnel collégial. En outre, comme le prévoit son mandat, tout cela exige des contacts soutenus avec des groupes intéressés à l'enseignement professionnel: les éducateurs et les gestionnaires des collèges, les étudiants, les représentants de travailleurs et d'employeurs, les corporations et associations professionnelles, l'Office des professions, les autres réseaux d'enseignement, d'autres ministères, etc.

## 2. Composition de la Commission de l'enseignement professionnel

La liste des membres et du personnel de la Commission se retrouve en annexe au présent document.

## 3. Objectifs généraux de la consultation

La Commission de l'enseignement professionnel vise les objectifs suivants lors de ses consultations:

1. Faire connaître la Commission, son rôle et son mandat.
2. Améliorer sa compréhension de l'état et des besoins de l'enseignement professionnel collégial.
3. Recueillir des informations et des éléments d'analyse qui contribuent à alimenter ses réflexions et lui permettent ainsi d'enrichir ses

avis, ses recommandations et ses rapports.

4. Bien comprendre les points de vue des différents groupes concernés par l'enseignement professionnel collégial et les attentes qu'ils peuvent avoir quant à l'organisation de cet enseignement (structures, ressources, contenus, etc.).
5. Susciter des réflexions et des commentaires sur les avis, rapports ou études de la Commission et, par le fait même, jouer un rôle d'animation ou de développement en ce qui a trait à l'enseignement professionnel.

#### 4. Types de consultation privilégiés

La Commission a recours à deux types de consultation. La première, plus globale, et souvent de caractère plus prospectif, porte sur les politiques générales touchant l'enseignement professionnel, les grandes orientations et les questions majeures. Cette consultation est planifiée d'avance et se traduit dans le plan de travail annuel qui identifie avec précision les thèmes devant faire objet de consultation, les moments des rencontres et les groupes visés. Ces consultations appellent normalement la participation de l'ensemble des membres de la Commission.

Le deuxième type de consultation concerne des questions plus circonscrites, exigeant une analyse non seulement ponctuelle mais souvent rapide, préalable à l'adoption d'avis ou d'autres mesures d'intervention. Une ou plusieurs personnes représentant la Commission y participent, selon la nature du dossier.

De plus, le président et le personnel permanent de la Commission procèdent régulièrement à ces deux types de consultation, dans les collèges et auprès de groupes et d'organismes intéressés à l'enseignement professionnel.

Enfin, la Commission peut également recevoir des requêtes et des demandes de consultation de la part de tels groupes. Dans la majorité des

cas, le Président fait une première rencontre avec les représentants du groupe. Il s'assure de la pertinence des demandes, par rapport au mandat de la Commission et au plan de travail dont elle s'est dotée, et propose à la Commission les suites à y donner.

#### 5. Thèmes et sujets de rencontres

On retrouve en annexe un rappel des thèmes et sujets utilisés par la Commission lors des rencontres et consultations auprès de groupes intéressés à l'enseignement professionnel collégial.

#### 6. Identification des organismes à rencontrer

Les organismes à consulter sont choisis en fonction des intérêts particuliers qu'ils défendent, et aussi pour tenir compte de compétences sectorielles particulières. Les consultations peuvent donc viser des groupes de caractère patronal, syndical, étudiant, corporatif ou professionnel, ou d'autres organismes oeuvrant dans le domaine de l'éducation des adultes, de l'enseignement secondaire et universitaire, de la technologie, de la recherche appliquée, etc.

La Commission considère important d'entretenir des relations avec des organismes nationaux. Elle évitera cependant de centrer ses consultations sur ces seuls organismes, car elle estime tout aussi important de procéder à des consultations plus locales, notamment auprès des collèges.

Les priorités de consultation sont établies au moment de l'adoption du plan de travail annuel de la Commission. Celle-ci veille cependant à conserver suffisamment de souplesse dans son plan de rencontres pour consulter d'autres organismes selon les besoins particuliers des tra-

vaux, des avis et des études qu'elle peut être appelée à réaliser en cours d'année, face à une situation ou à une demande d'avis non prévue.

## 7. Règles d'action de la Commission

### 7.1 Relations avec les organismes extérieurs aux collèges

- . Le Président ou la Coordinnatrice de la Commission communique avec la direction de l'organisme.
- . L'objet, le moment et d'autres détails de la rencontre sont déterminés par entente.

### 7.2 Relations avec les collèges

- . Le Président ou la Coordinnatrice de la Commission communique avec le Directeur général ou son mandataire lorsqu'il s'agit d'une visite de la Commission ou de ses représentants.
- . Dans le cas de consultations auprès d'un syndicat de collège ou d'une association étudiante, les représentants de la Commission communiquent directement avec le groupe concerné. La direction du collège est informée de telles rencontres si elles ont lieu au collège.
- . Des thèmes de réflexion et d'échanges sont normalement proposés pour toutes les rencontres regroupant l'ensemble des membres de la Commission.
- . En consultation avec la direction du collège ou les groupes concernés, la Commission identifie les points de discussion retenus et prépare un projet de cadre de rencontres.
- . Le Président, la Coordinnatrice ou d'autres membres de la Commission peuvent être disponibles pour rencontrer des individus ou d'autres groupes qui en font la demande, en dehors du cadre formel de la rencontre, le cas échéant.
- . Des rencontres distinctes se font normalement avec les représentants de la direction du collège, des enseignants, des étudiants ou des syndicats.
- . La Commission n'a pas un rôle d'évaluation à jouer par rapport

- aux collèges ou aux groupes qu'elle rencontre. Elle cherche à tirer des rencontres et des consultations dans les collèges une meilleure connaissance de l'état de l'enseignement professionnel et des préoccupations des divers intervenants dans ce secteur, dans chaque collège et dans le réseau dont il fait partie.
- . Si des problèmes sont soulevés ou des faiblesses identifiées, la Commission s'efforce de les mettre en relation avec la situation dans d'autres collèges et de déterminer s'il y a lieu de mieux s'informer ou d'intervenir sur la situation d'ensemble.
  - . La Commission ne joue pas non plus un rôle de médiateur ou de conciliateur si on lui fait part de conflits ou de problèmes entre les différents groupes dans les collèges qu'elle visite. Tout au plus, dans certaines circonstances, elle peut suggérer au groupe avec lequel elle s'entretient de nouvelles avenues de solution qui ont été utilisées ailleurs.
  - . De la même façon, des expériences heureuses ou des approches novatrices signalées à la Commission, lors de ses rencontres ou consultations dans un collège, peuvent être données en exemple lors d'autres visites ou être rappelées dans différents travaux de la Commission.

## 8. Les suites des consultations

### 8.1 Les comptes rendus

Une fois adopté, le compte rendu de chaque rencontre effectuée par la Commission est acheminé au Conseil des collèges et distribué au groupe rencontré.

### 8.2 L'identification des intervenants

Sauf à leur demande expresse, les intervenants qui soulèvent un problème ne sont pas identifiés nommément dans les comptes rendus de la Commission.

### 8.3 L'utilisation par la Commission des informations et des commentaires recueillis

Les commentaires, propositions et éléments d'information ou de réflexion communiqués à la Commission lors de ses visites ou consultations lui permettent de mieux asseoir les avis et recommandations qu'elle soumet au Conseil des collèges. En outre, dans son rapport annuel sur l'état et les besoins de l'enseignement professionnel collégial, et dans les études qu'elle effectue, la Commission s'efforce de réinvestir les éléments recueillis lors de ses rencontres, surtout en ce qui a trait aux thèmes et aux objets d'échanges qu'elle propose aux groupes rencontrés.

Toutefois, la Commission estime important de souligner qu'elle ne peut pas garantir que les informations ou les commentaires venant d'un groupe consulté apparaissent comme tels dans ses travaux ultérieurs. Dans la majorité des cas, les avis et autres documents de la Commission sont le fruit d'une analyse et d'une synthèse de points de vue très variés, parfois même fort divergents. Les rencontres et les consultations contribuent ainsi à sensibiliser la Commission aux préoccupations des groupes rencontrés et à rendre ses travaux et ses prises de position plus pertinents et plus réalistes.

## 9. Autres informations quant aux travaux de la Commission

### 9.1 Les avis

La majeure partie des travaux de la Commission comprend la préparation d'avis à l'intention du Conseil des collèges. Plus de trente avis ont été adoptés depuis la création de la Commission en 1980, dont onze au cours de l'année 1984-1985. La liste des avis se retrouve en annexe.

## 9.2 Les études

La Commission publiait en 1984 une étude, Relever des défis, trouver des solutions: Réflexions sur la formation professionnelle des jeunes. Ce document est disponible sur demande au centre de documentation du Conseil des collèges.

Une brève étude touchant le continuum de formation en foresterie a été effectuée en 1984 à la demande de la Commission. Elle constitue un outil interne qui servira de base aux travaux ultérieurs sur le passage du secondaire professionnel au collégial, et du collégial professionnel à l'université.

Deux études sont actuellement menées pour le compte de la Commission. Il s'agit des titres suivants:

1. "Etude sur le perfectionnement des enseignants du secteur professionnel collégial".  
Responsable de la recherche: Marcel Larue
2. "Etude sur le stage comme méthode pédagogique dans quatre programmes du secteur de la santé".  
Responsable de la recherche: Linda Bourget

Ces études seront disponibles au centre de documentation du Conseil des collèges dès le début de 1986.

## 9.3 Les rapports annuels

En plus d'un rapport d'activités, la Commission publie annuellement, en tiré à part, un rapport sur l'état et les besoins de l'enseignement professionnel collégial. Ce document est envoyé aux organismes et aux individus qui ont signifié leur intérêt à recevoir les travaux de la Commission. Il est également disponible sur demande au centre de documentation du Conseil des collèges.

Les trois derniers rapports de la Commission ont porté sur les thèmes suivants:

- . 1982-1983: Le programme intégré dans la formation professionnelle.
- . 1983-1984: Les pressions ressenties par le secteur de l'enseignement professionnel.
- . 1984-1985: Les choix difficiles face au développement de l'enseignement professionnel.

MEMBRES ET PERSONNEL DE LA COMMISSIONPRESIDENT

Claude B. SIMARD

MEMBRES

Miriam BAILEY

Coordonnatrice de secteur,  
Techniques administratives, Secrétariat  
et Informatique  
Collège Dawson

Gilles BESNER

Directeur adjoint au service d'éducation  
et d'information  
Union des producteurs agricoles

Michel BLONDIN

Responsable de la formation  
Syndicat des Métallos  
Fédération des travailleurs du Québec

Pauline COSSETTE

Membre de l'Association féminine d'édu-  
cation et d'action sociale (A.F.E.A.S.)

Guy DAUPHINAIS

Consultant en psychologie industrielle

Nicole KOBINGER

Enseignante en Informatique  
Directrice du Centre spécialisé en  
Informatique  
Cégep de Sainte-Foy

Suzie ROBICHAUD

Enseignante en Techniques de garderie  
Cégep de Jonquière

\* Suite à une démission, un poste de membre reste à combler.

PERSONNEL

En 1985-1986, le personnel de la Commission comprend:

Margaret WHYTE

Coordonnatrice

Françoise CADIEUX

Agente de recherche (en congé)

Lucie GERMAIN

Secrétaire de la permanence

Linda BOURGET

Agente de recherche occasionnelle

France BILODEAU

Agente de recherche occasionnelle

RAPPEL DES THEMES UTILISES PAR LA COMMISSION  
LORS DES RENCONTRES ET CONSULTATIONS  
AUPRES DES GROUPES INTERESSES A L'ENSEIGNEMENT COLLEGIAL

1. Les thèmes de rencontres variaient beaucoup pendant les deux premières années de travail de la nouvelle Commission. Ils visaient surtout la cueillette d'informations et l'identification, pour les travaux ultérieurs, des principaux défis et enjeux qui confrontaient l'enseignement collégial.

1981-1982      Thèmes et sujets de rencontres

- . La qualité et la pertinence des programmes collégiaux;
- . Les programmes et l'organisation de l'enseignement;
- . Les qualifications des travailleurs et l'organisation du travail;
- . La formation professionnelle et l'éducation des adultes;
- . Les équipements;
- . Les stages en milieu de travail;
- . Les laboratoires industriels;
- . L'évolution de la technologie;
- . Le continuum de formation entre le secondaire et le collégial;
- . Le placement des diplômés;
- . Les jeunes face à l'emploi:
  - attentes
  - taux de satisfaction
  - reproches face à la formation
- . La décentralisation de l'enseignement professionnel et le développement régional.

1982-1983 Thèmes et sujets de rencontres

- . La formation professionnelle dans le système collégial ontarien;
  - . Les objectifs et projets reliés au virage technologique:
    - l'enseignement scientifique et technologique
    - la recherche scientifique
    - les technologies de pointe
  - . L'enseignement professionnel dans les cégeps anglophones;
  - . La recherche et le développement pédagogique;
  - . Les politiques fédérales et québécoises en matière de formation professionnelle des adultes;
  - . L'évolution des besoins de formation des adultes et des réponses à ces besoins.
2. Depuis trois ans, la Commission a entrepris d'identifier chaque année un nombre plus restreint de thèmes qu'elle propose aux groupes rencontrés ou qui font l'objet d'études plus poussées.

1983-1984 Thèmes des rencontres

- . Les relations entre les milieux d'éducation et de travail, en ce qui touche:
  - les stages des étudiants
  - le perfectionnement des enseignants
  - les équipements
  - l'éducation des adultes
  - l'aide technique aux milieux de travail.

1984-1985 Thèmes des rencontres

- . Les programmes dans une société en évolution:
  - la révision et la mise à jour de programmes
  - les relations avec les milieux de travail
  - l'évolution des besoins des étudiants
  - les nouvelles exigences faites aux enseignants
  - les équipements

- . Le perfectionnement des enseignants du secteur professionnel collégial:
  - les types de besoins ressentis
  - les responsabilités à attribuer
  - les modalités souhaitées
  - la recherche comme mode de perfectionnement.

1985-1986

Thème des rencontres

- . L'étudiant du secteur professionnel:
  - la charge de travail
  - les coûts cachés des études
  - le continuum de formation professionnelle du secondaire au collégial et du collégial professionnel à l'université
  - après le D.E.C.: attentes et réalité (l'adéquation entre la formation et les besoins).

LISTE DES AVIS DU CONSEIL DES COLLEGES  
ORIGINANT DE LA COMMISSION DE L'ENSEIGNEMENT PROFESSIONNEL  
OU AUXQUELS ELLE A CONTRIBUE  
1980 - 1985

1980

- No 80-05 Avis du Conseil des collèges relativement à l'implantation du programme de techniques de garderie au collège de Sainte-Foy et au collège André-Laurendeau.
- No 80-06 Avis au ministre de l'Education concernant le projet d'une nouvelle spécialité professionnelle, les techniques d'audioprothèses, et son implantation au collège de Rosemont.

1981

- No 81-07 Avis au ministre de l'Education concernant le programme de bourses spéciales.
- No 81-08 Avis au ministre de l'Education concernant la création et l'implantation d'un programme en techniques de contrôle aérien.
- No 81-13 Avis du Conseil des collèges au ministre de l'Education concernant la création du programme de contrôleurs de la circulation aérienne et son implantation au collège de Chicoutimi.
- No 81-14 Avis du Conseil des collèges au ministre de l'Education au sujet de la recherche scientifique dans les collèges.
- No 81-14 Avis au ministre de l'Education concernant les autorisations de spécialités professionnelles pour l'année 1982-1983.

1982

- No 82-16 Avis au ministre de l'Education concernant l'implantation du programme de technologie physique dans quatre collèges du Québec.
- No 82-17 Avis au ministre de l'Education concernant les exigences spécifiques et les conditions particulières d'admission pour certains programmes d'études.
- No 82-18 Avis au ministre de l'Education sur le rapport de Comité d'étude sur la formation en sciences infirmières.
- No 82-19 Avis au ministre de l'Education concernant l'avis de l'Office des professions du Québec sur les conditions supplémentaires et les comités de formation.
- No 82-20 Avis au ministre de l'Education concernant le développement d'un programme professionnel en techniques de céramique industrielle.
- No 82-26 Avis au ministre de l'Education sur les orientations du gouvernement du Québec à l'égard des centres spécialisés.
- No 82-28 Avis du Conseil des collèges au ministre de l'Education concernant les demandes d'autorisation de spécialités professionnelles pour 1983-1984.

1983

- No 83-28 bis Avis au ministre de l'Education concernant l'autorisation de la voie de sortie administration générale (programme 410.11) au Collège François-Xavier-Garneau.
- No 83-28 ter Avis du Conseil des collèges au ministre de l'Education concernant douze projets d'implantation accélérée des programmes professionnels.
- No 83-29 Avis au ministre de l'Education sur le plan de formation et de perfectionnement en métiers d'art.

No 83-30 Avis du Conseil des collèges au ministre de l'Education concernant le projet de règlement sur le régime pédagogique du collégial.

No 83-31 Avis du Conseil des collèges au ministre de l'Education sur le programme d'orthèses et de prothèses et son implantation au Collège Montmorency.

No 83-33 Avis du Conseil des collèges au ministre de l'Education sur les demandes d'autorisation de spécialités professionnelles pour 1984-1985.

1984

No 84-37 Avis au ministre de l'Education sur la mise en place des centres spécialisés.

No 84-38 Avis au ministre de l'Education sur l'harmonisation des programmes professionnels entre les ordres secondaire, collégial et universitaire.

No 84-39 Avis du Conseil des collèges sur la formation en travail de bureau.

No 84-40 Avis du Conseil des collèges au ministre de l'Education sur la formation professionnelle en techniques de transformation des matières plastiques.

No 84-43 Avis du Conseil des collèges sur l'élaboration et la révision des programmes professionnels.

No 84-44 Avis du Conseil des collèges au ministre de l'Education sur les demandes d'autorisation de spécialités professionnelles 1985-1986.

1985

No 85-47 Avis au ministre de l'Enseignement supérieur de la Science et de la Technologie sur le projet de programme en techniques d'acupuncture.

- No 85-48 Avis au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie sur le programme en techniques d'optimisation et d'entretien d'équipements industriels.
- No 85-49 Avis au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie sur le programme révisé en techniques de génie mécanique.
- No 85-50 Avis au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie sur les programmes expérimentaux révisés en techniques de thanatologie et en techniques de recherches psychosociales.
- No 85-51 Avis au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie concernant l'opération annuelle d'autorisation des programmes professionnels.
- No 85-52 Avis au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie sur le projet de programme en techniques d'assainissement et de sécurité industriels.
- No 85-53 Avis au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie sur le projet de programme en techniques de bureau.
- No 85-54 Avis au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie sur le programme révisé en techniques de prothèses visuelles.
- No 85-55 Avis au ministre de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie sur le projet de programme en techniques de loisirs.

